

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le jeudi 16 mai 2024 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 10 mai 2024 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.

Tous les membres étaient présents à l'exception de Mesdames Murielle BUCHOT, Amandine DELEBARRE et de Messieurs Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Mesdames Magali BARBOT, Marinette BURLETT et Messieurs Étienne CAMPENS, Franck KERZERHO, Michel MÉRIENNE, Jean-Bernard MOREL, Ludovic PLESSIS et Olivier RICHEFOU étaient excusés.

Date de convocation

10 mai 2024

Pouvoirs :

Madame Magali BARBOT à Monsieur Mickaël LE STUNFF

Madame Marinette BURLETT à Madame Isabelle RABBÉ

Monsieur Étienne CAMPENS à Madame Aline LE CLERC

Monsieur Franck KERZERHO à Madame Jane-Marie CHESNEAU-MOULIÈRE

Monsieur Michel MÉRIENNE à Monsieur Thierry DENIAU

Monsieur Jean-Bernard MOREL à Monsieur Patrick PÉNIGUEL

Monsieur Ludovic PLESSIS à Madame Christine NADAU

Monsieur Olivier RICHEFOU à Madame Nathalie FOURNIER-BOUDARD

En application des dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Madame Stéphanie DESMOTS, Directrice Générale des Services.

Madame Jocelyne RICHARD, Adjointe au Maire, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

DE2024_05_16_13

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 et conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et ce conformément à la délégation qui lui a été accordée.

• **Marchés publics (alinéa 4 – Délibération du 11/06/2020) :**

- **Décision municipale n° DM2024_04_17_07**

Parc des Sports de la Grande Lande

Création de deux terrains de football en pelouse naturelle et de deux courts de tennis en résine acrylique

Avenant n° 1 au lot 1

- **Décision municipale n° DM2024_04_27_08**

ZAC des Sablons Quartier intergénérationnel

Avenant n° 1 – Mission complémentaire de prospection d'opérateurs potentiels

• **Délivrance et reprise de concessions dans les cimetières – (alinéa 8 – Délibération du 11/06/2020) :**

N° 1062 plaque de mémoration 10 ans 353 €

• **Droit de Prémption Urbain – (alinéa 15 – Délibération du 11/06/2020) :**

Date	Réf. Cadastrale	Montant	Décision
15/03/2024	YH211	118 500,00 €	RENONCIATION
20/03/2024	AD223	350 000,00€	RENONCIATION
27/03/2024	ZR164	150 000,00 €	RENONCIATION
11/04/2024	AI25	280 400,00 €	RENONCIATION
11/04/2024	AB44	39 900,00 €	RENONCIATION
11/04/2024	XT10	108 000,00 €	RENONCIATION
11/04/2024	AK63	150 000,00 €	RENONCIATION
22/04/2024	AD320	60 000,00 €	RENONCIATION
22/04/2024	AD305	70 000,00 €	RENONCIATION
23/04/2024	AD303	120 000,00 €	RENONCIATION

• **Ligne de trésorerie (alinéa 20 – Délibération du 11/06/2020) :**

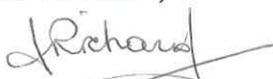
- **Décision municipale n° DM2024_04_10_06**

Convention de ligne de trésorerie de 1 000 000 €

Organisme prêteur : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine

Dont acte.

La secrétaire,


Jocelyne RICHARD



Pour extrait conforme,

Le Maire,


Patrick PÉNIGUEL

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir.